

Programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus

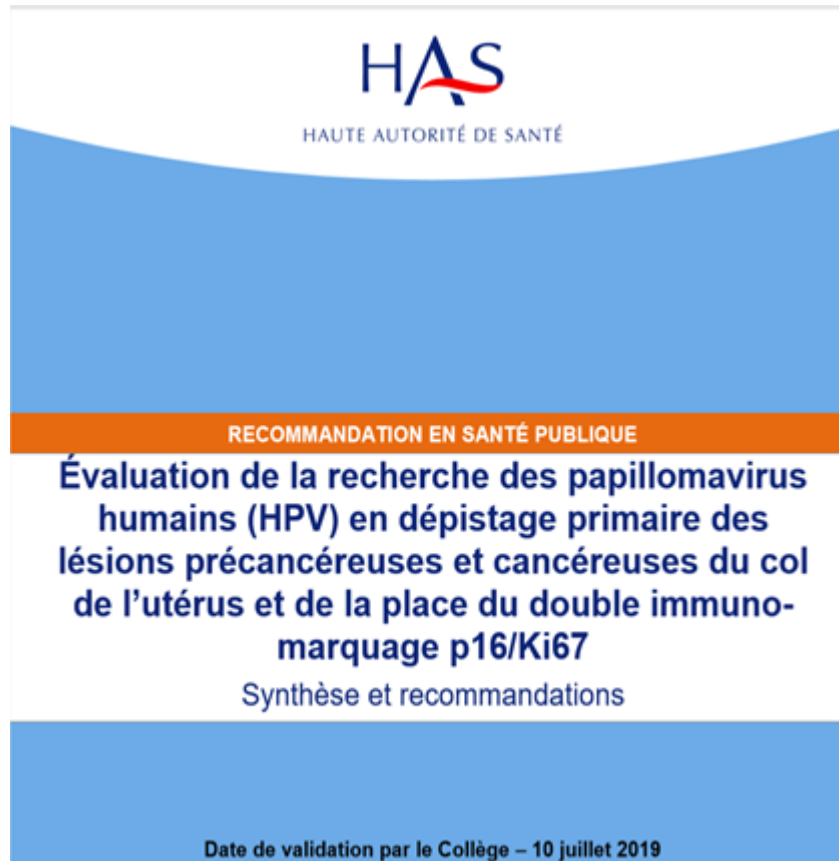
Intégration de la recherche de l'ADN des HPV pathogènes

Septembre 2020

Le dépistage du cancer du col utérin intègre le test HPV



Vers un Dépistage HPV



Une nouvelle
recommandation
parue en Juillet
2019

Recommandations HAS Juillet 2019

Suite à la parution des métaanalyses confortant l'impact de son utilisation, la HAS recommande la recherche de l'ADN des HPV oncogènes dans le dépistage des cancers du col :

- tous les 5 ans à partir de 30 ans et jusqu'à 65 ans
- maintien du dépistage cytologique de 25 à 29 ans

Dépistage cytologique maintenu de 25 à 29 ans

- Entre 25 et 29 ans, les anciennes recommandations sont maintenues : réalisation de deux examens cytologiques à 1 an d'intervalle, puis 3 ans après si le résultat des deux premiers est normal.
- Réalisation préférentielle du prélèvement en milieu liquide, favorisant l'HPV reflexe en cas de frottis ASCUS sans reconvoquer la femme.

Test HPV à partir de 30 ans

- A partir de 30 ans, le test HPV est réalisé 3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat était normal.
- Le rythme entre deux dépistages par test HPV est de 5 ans, dès lors que le résultat du test est négatif.
- L'analyse est faite à partir d'un prélèvement cervico-vaginal identique à celui du frottis cytologique (milieu de transport compatible avec les 2 méthodes).

Test HPV positif : quel suivi ?

Après un test HPV positif, un examen cytologique réflexe doit être réalisé.

Conduite à tenir selon son résultat :

- cytologie ASC-US ou anomalies plus sévères : colposcopie
- cytologie normale : test HPV de contrôle à 1 an
- test HPV 1 an plus tard positif : colposcopie
- test HPV 1 an plus tard négatif : nouveau dépistage HPV de routine 5 ans plus tard

Inscription du dépistage HPV : en pratique

- Cotation parue au 1^{er} avril 2020 : l'analyse du test est cotée 27€ pour les cabinets de pathologistes ou les laboratoires de biologie
- Inscription dans le dépistage organisé depuis la parution du Cahier de charges national (15 août 2020) avec prise en compte dans les invitations du programme à compter de cette date

Recours aux auto prélèvements

- Il est possible mais actuellement réservé à des études d'intervention menées par les centres de dépistage organisé pour les femmes non suivies et non répondantes aux invitations classiques
- Un groupe de travail national piloté par l'INCa doit définir les modalités de l'ajout en DO à la relance en 2021

A votre disposition pour
toutes questions !

- **Dr Anne Garnier**
 - **Dr Marie-Ange Grondin**
- Médecins référents DOCCU
CRCDC AuRA

www.depistagecanceraura.fr



**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Auvergne-Rhône-Alpes

